



Annexe aux Comptes Sociaux

31 Décembre 2016



Sommaire



Compte de résultat	3
Actif du bilan	4
Passif du bilan	4
Tableau des flux de trésorerie	5

Sommaire détaillé des notes aux comptes sociaux

NOTE 1	Description de l'activité	6	NOTE 8	Engagements hors bilan et passifs éventuels.....	36
NOTE 2	Relations avec les filiales.....	6	NOTE 9	Rémunération et effectifs.....	37
NOTE 3	Faits marquants de l'exercice	7	NOTE 10	Transactions avec les entreprises et les parties liées	38
NOTE 4	Principes et méthodes comptables.....	7	NOTE 11	Evénements post clôture.....	40
NOTE 5	Notes relatives au compte de résultat.....	13			
NOTE 6	Notes relatives au bilan.....	21			
NOTE 7	Notes relatives au tableau des flux de trésorerie	35			



Comptes sociaux et annexes d'Aéroports de Paris SA au 31 décembre 2016

Compte de résultat*(en millions d'euros)*

	Notes	2016	2015
Chiffre d'affaires	5.1	2 744	2 735
Production stockée	5.2	6	-
Production immobilisée	5.3	56	47
Reprise sur provisions et transferts de charges	5.7	46	32
Subventions d'exploitation		2	1
Autres produits d'exploitation		14	4
Produits d'exploitation		2 868	2 820
Achats et charges externes	5.4	(818)	(782)
Impôts et taxes	5.5	(251)	(230)
Charges de personnel	5.6	(585)	(590)
Autres charges d'exploitation		(24)	(18)
Dotations aux amortissements et provisions	5.7	(471)	(464)
Charges d'exploitation		(2 148)	(2 085)
Résultat d'exploitation		719	734
Produits financiers		70	110
Charges financières		(143)	(156)
Résultat financier	5.9	(72)	(46)
Résultat courant avant impôts		648	688
Produits exceptionnels		120	72
Charges exceptionnelles		(132)	(111)
Résultat exceptionnel	5.10	(12)	(39)
Participation des salariés	5.11	(22)	(20)
Impôts sur les bénéfices	5.8	(214)	(233)
Résultat net		399	396



Actif du bilan

(en millions d'euros)	Notes	Au 31/12/2016			Au 31/12/2015
		Montant Brut	Amort. ou dépréciations	Montant Net	
Immobilisations incorporelles	6.1	242	(183)	59	80
Immobilisations corporelles	6.1	11 509	(5 722)	5 787	5 798
Immobilisations en cours	6.1	792	-	792	494
Avances et acomptes sur immobilisations	6.1	37	-	37	39
Immobilisations financières	6.2	1 428	(65)	1 363	1 355
I - Actif immobilisé		14 008	(5 970)	8 038	7 767
Stocks		16	-	16	11
Avances et acomptes		16	-	16	16
Clients et comptes rattachés	6.3	460	(19)	441	422
Autres créances	6.3	145	(18)	127	110
Valeurs mobilières de placement	6.4	1 566	-	1 566	1 601
Disponibilités	6.4	63	-	63	116
Charges constatées d'avance	6.5	15	-	15	18
II - Actif circulant		2 281	(37)	2 244	2 295
III - Primes de remboursement des obligations	6.6	15	-	15	17
IV - Ecart de conversion - ACTIF		4	-	4	1
Total des actifs		16 308	(6 007)	10 301	10 080

Passif du bilan

(en millions d'euros)	Notes	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Capital		297	297
Primes d'émission		543	543
Ecart de réévaluation		24	24
Réserves et report à nouveau		1 922	1 786
Résultat de l'exercice		399	396
Acompte sur dividende		(69)	(70)
Subventions d'investissements		43	42
Provisions réglementées		1 140	1 104
I - Capitaux propres	6.7	4 298	4 121
II - Provisions	6.8	434	430
Dettes financières	6.9	4 446	4 445
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6.10	181	202
Dettes fiscales et sociales	6.10	261	286
Dettes sur immobilisations et autres dettes	6.11	523	451
Produits constatés d'avance	6.5	158	145
III - Dettes		5 569	5 529
IV - Primes de remboursement des obligations		-	-
V - Ecart de conversion - PASSIF		-	-
Total des passifs		10 301	10 080

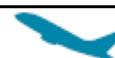


Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)

	Notes	2016	2015
Résultat d'exploitation		719	734
Dotations nettes de reprise aux amortissements et provisions pour risques et charges		439	435
Produits et charges financiers (hors endettement net)		8	5
Variation du besoin en fonds de roulement	7.1	(79)	24
Impôts payés minorés des impôts encaissés		(221)	(229)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		867	970
Cessions de participations		3	5
Acquisition de participations	6.2	(9)	(15)
Investissements corporels et incorporels	6.1	(774)	(509)
Variation des autres actifs financiers		(6)	(5)
Produits provenant des cessions d'immobilisations (net de la variation des créances)		27	6
Dividendes reçus	5.9	32	60
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations		29	75
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		(698)	(383)
Subventions reçues au cours de la période		15	4
Cessions (acquisitions) nettes d'actions propres		12	(24)
Dividendes distribués	6.7	(258)	(311)
Encaissements provenant des emprunts à long terme	6.9	7	503
Remboursement des emprunts à long terme	6.9	(4)	(172)
Variation des autres passifs financiers		93	(23)
Intérêts financiers nets versés		(109)	(100)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(244)	(122)
Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		(75)	462
Trésorerie d'ouverture		1 692	1 228
Trésorerie de clôture	7.2	1 617	1 692



NOTE 1 Description de l'activité

Aéroports de Paris SA détient et exploite les trois principaux aéroports de la région parisienne (Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget), 10 plates-formes d'aviation générale et l'héliport d'Issy les-Moulineaux.

Ses secteurs d'activité sont essentiellement les suivants :

- ◆ Activités aéronautiques - En tant que gestionnaire d'aéroport, Aéroports de Paris SA intervient sur l'ensemble des étapes du parcours du passager et des marchandises en optimisant les flux des avions et du cargo mais également les flux des passagers, des filtres de contrôle, et des bagages ;
- ◆ Pour cela, l'entreprise :
 - améliore constamment la qualité de ses infrastructures aéronautiques et leurs accès conformément au programme d'investissements prévu par le Contrat de Régulation Economique "CRE" et
 - offre une gamme de services adaptés aux besoins des passagers, des compagnies aériennes et des opérateurs de fret.
- ◆ Commerces et services – En tant que bailleur, aménageur, promoteur et gestionnaire d'activité commerciale, Aéroports de Paris SA intervient dans l'exploitation :
 - des boutiques, bars et restaurants au sein des aéroports, au travers de coentreprises (tels que la Société de Distribution Aéroportuaire, Media Aéroports de Paris et Relay@ADP),
 - des parcs de stationnement et des locaux en aéroport destinés à la location.

- ◆ Immobilier – Aéroports de Paris SA dispose de réserves foncières importantes et détient en pleine propriété des actifs de qualité autour de ses terminaux. Fort de ce positionnement, l'entreprise :
 - réalise des programmes immobiliers destinés à ses besoins propres ainsi qu'aux entreprises désireuses de s'implanter sur ses plateformes, et
 - assure la gestion d'actifs (stratégie commerciale, réhabilitation), la gestion locative (baux généralement de longue durée), et offre des prestations immobilières à ses clients.

Par ailleurs, Aéroports de Paris SA a des participations dans des entreprises qui opèrent des activités aéroportuaires (conception, construction et exploitation) en France et à l'international.

Aéroports de Paris SA est une société anonyme depuis le 22 juillet 2005 qui opère dans un environnement réglementé. Le troisième contrat pluri-annuel (le "Contrat de Régulation Economique" ou "CRE") fixe le plafond d'évolution des redevances aéroportuaires pour la période 2016-2020. La réglementation prévoit en effet que l'exploitant d'aéroports reçoit une juste rémunération des capitaux investis dans le cadre de ses missions sur le périmètre régulé. Ce périmètre comprend l'ensemble des activités d'Aéroports de Paris SA sur les plates-formes franciliennes à l'exception des activités commerciales et de services, des activités foncières et immobilières non directement liées aux activités aéronautiques, des activités liées à la sûreté et à la sécurité Aéroportuaire financées par la taxe d'aéroport, de la gestion par Aéroports de Paris SA des dossiers d'aide à l'insonorisation des riverains, et des autres activités réalisées par les filiales.

NOTE 2 Relations avec les filiales

2.1 Intégration fiscale

Aéroports de Paris SA a opté pour le régime de l'intégration fiscale en intégrant les filiales détenues directement ou indirectement à plus de 95%. (cf Note 6.2 Liste des filiales).

Les conventions d'intégration fiscale liant Aéroports de Paris SA à ses filiales sont toutes strictement identiques et prévoient :

- ◆ le reversement par la filiale à la société mère d'une contribution égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si elle était imposable distinctement ;
- ◆ l'absence de tout droit à créance au profit de la filiale en cas de déficit fiscal de cette dernière.

2.2 Gestion de la trésorerie

Aéroports de Paris SA a conclu avec ses principales filiales des conventions permettant la mise en place d'un système de gestion centralisée de leur trésorerie respective (conventions de "cash pooling"). Ces conventions de trésorerie prévoient de centraliser les opérations de trésorerie sur un compte centralisateur.

Cette centralisation, réalisée en nivelant quotidiennement et automatiquement les comptes propres des filiales vers le compte centralisateur, permettant une gestion optimale aussi bien du recours au crédit que du placement des excédents de trésorerie.

Les avances faites en euros par la Société Centralisatrice à la société Filiale porteront intérêts mensuellement au taux EONIA majoré de 0,65%. Celles faites en euros par la Société



Filiale à la Société Centralisatrice porteront intérêts mensuellement au taux EONIA.

Les avances faites en US dollar par la Société Centralisatrice à la Société Filiale porteront intérêts mensuellement au taux LIBOR\$ overnight majoré de +0,65%. Celles faites en US dollar par la Société Filiale à la Société Centralisatrice porteront intérêts mensuellement au taux LIBOR\$ overnight -0,07%.

Il est précisé que si le taux EONIA et/ou le taux LIBOR\$ overnight minoré de 0,07% devenaient négatifs le taux des avances serait alors plafonné à 0%.

Les comptes courants dans le cadre des conventions de cash pooling entre Aéroports de Paris et ses filiales sont présentés en autres dettes lorsque leur solde est créditeur et en autres créances lorsque leur solde est débiteur.

NOTE 3 Faits marquants de l'exercice

Fusion absorption de Tank Holding ÖW

Aéroports de Paris SA et Tank Holding ÖW ont initié une procédure de fusion transfrontalière ayant pour objet l'absorption par Aéroports de Paris SA de la société Tank Holding ÖW, société détenant indirectement TAV Airports et TAV Construction. La fusion est devenue définitive le jour de l'émission du certificat de légalité soit le 23 décembre 2016.

La société étant propriétaire de la totalité des actions de Tank Holding ÖW, la fusion a été placée sous le régime des fusions simplifiées.

La différence entre la valeur comptable des titres chez Aéroports de Paris SA et la valeur comptable des actifs et passifs de la société absorbée a généré un mali technique de fusion pour un montant de 23 millions d'euros comptabilisé au 31 décembre 2016.

NOTE 4 Principes et méthodes comptables

4.1 Référentiel comptable

Les comptes annuels d'Aéroports de Paris SA sont établis conformément aux principes et méthodes comptables définis par le règlement N° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables (ANC) du 5 juin 2014 et modifié par le règlement ANC 2015-06.

4.2 Changement de méthode et comparabilité des exercices

Les nouveautés introduites par le règlement ANC 2015-06 applicable de manière prospective à compter de l'exercice ouvert au 1er Janvier 2016 portent sur l'évolution du mali technique de fusion. Elles ont conduit à une réaffectation des malis de fusion de la société Aéroport de Paris SA:

- ◆ Les malis techniques issus de fusions sont affectés au niveau du bilan, à la même rubrique que les actifs auxquels ils sont affectés, dans des comptes spécifiques de mali de fusion (sur immobilisation corporelles, incorporelles, financière ou sur actif

circulant). Ils sont amortis, dépréciés, sortis du bilan selon les mêmes modalités que les actifs sous-jacents.

4.3 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'Aéroports de Paris SA se décompose de la manière suivante :

Redevances aéronautiques et spécialisées

Ces redevances sont encadrées par le Contrat de Régulation Economique ("CRE 2016-2020") signé avec l'Etat (à l'exception de la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite). Ce contrat pluri-annuel fixe le plafond d'évolution des redevances aéroportuaires pour la période 2016-2020. La réglementation prévoit en effet que l'exploitant d'aéroports reçoit une juste rémunération des capitaux investis dans le cadre de ses missions sur le périmètre régulé. Ce périmètre comprend l'ensemble des activités d'Aéroports de Paris SA sur les plates-formes franciliennes à l'exception des activités commerciales et de services, des activités foncières et immobilières non directement liées aux activités aéronautiques, des activités liées à la sûreté et à la sécurité financées par la taxe



d'aéroport, de la gestion par Aéroports de Paris SA des dossiers d'aide à l'insonorisation des riverains.

Ces redevances sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle la prestation est réalisée.

Les redevances aéronautiques comprennent la redevance passagers, atterrissage et stationnement. Elles sont calculées respectivement en fonction du nombre de passagers embarqués, de la durée de stationnement et du poids de l'aéronef.

Les redevances spécialisées englobent des redevances pour mise à disposition d'installations telles que les banques d'enregistrement et d'embarquement, les installations de tri des bagages et les installations fixes de fourniture d'énergie électrique ; la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite ; et les autres redevances accessoires liées à l'informatique d'enregistrement et d'embarquement, à la circulation aéroportuaire (badges), à l'usage des stations de dilacération et au dégivrage.

Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire

Aéroports de Paris SA perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs. Ce produit couvre les coûts engagés dans le cadre de ces missions. Il est versé par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes. Ce revenu est comptabilisé au fur et à mesure des coûts estimés éligibles au remboursement par la DGAC.

Chiffre d'affaires des activités commerciales

Ces revenus sont composés d'une part, des loyers variables perçus des activités commerciales (boutiques, bars et restaurants, publicité, banques et change, loueurs, autres locations en aérogares), et comptabilisés en produits sur l'exercice au cours duquel ils sont générés ; et d'autre part, des revenus locatifs qui correspondent à la part fixe des produits perçus au titre des espaces loués en aérogare. Cette rubrique comprend également le chiffre d'affaires lié au contrat de construction de la Gare destinée à la Société du Grand Paris. Les études et travaux de construction de la Gare s'échelonnent sur la période 2016-2024, Aéroports de Paris SA reconnaît le chiffre d'affaires selon la méthode de l'avancement par les coûts. Dans la mesure où le résultat à terminaison ne peut pas être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires est reconnu dans la limite des coûts engagés.

Chiffre d'affaires des parcs et accès

Ces revenus résultent principalement de l'exploitation des parcs de stationnement et des accès (gestion de la voirie,

Amortissement et dépréciation

L'amortissement des immobilisations est déterminé sur la base du rythme de consommation des avantages économiques. Celui-ci correspond généralement au mode linéaire.

des navettes, des gares routières...). Ils sont comptabilisés lors de l'utilisation du service par le client.

Chiffre d'affaires lié aux prestations industrielles

Les prestations industrielles concernent la production et la fourniture de chaleur à des fins de chauffage, la production et la fourniture de froid pour la climatisation des installations et des réseaux de distribution d'eau glacée, la fourniture d'eau potable et la collecte des eaux usées, la collecte des déchets et l'alimentation en courant électrique. Ces revenus sont comptabilisés sur l'exercice au cours duquel la prestation est réalisée.

Revenus locatifs

Ces revenus sont relatifs aux actifs immobiliers destinés à l'activité aéroportuaire (hors aérogares) et à l'immobilier de diversification. Ils sont issus de contrats de location simple. Les paiements fixes sont linéarisés sur la durée du bail. Les charges locatives refacturées aux locataires sont également comptabilisées au sein du chiffre d'affaires.

Autres recettes

Les autres recettes comprennent :

Les produits d'intérêts issus des contrats de location financement en tant que bailleur - Ces produits d'intérêts sont comptabilisés en chiffre d'affaires afin de donner une image fidèle de la performance financière du segment immobilier auquel ces produits sont affectés.

4.4 Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeur brute

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations produites en interne comprennent tous les coûts directement attribuables à la production et à la mise en état de marche de l'actif concerné. Ces coûts incluent :

- ◆ Le coût d'acquisition des biens utilisés pour la construction de l'actif ;
- ◆ Le coût des salariés qui participent à la construction et à la mise en service de l'actif ;
- ◆ Les autres coûts nécessaires et inévitables pour produire et mettre en état de marche l'actif en vue de son utilisation comme prévue par l'entreprise.



Les durées d'utilité attendues pour les principaux actifs sont les suivantes :

Logiciels brevets licences	4 à 10 ans
Aérogares et parcs souterrains	30 à 60 ans
Bâtiments hors aérogares	20 à 50 ans
Agencements / aménagements des bâtiments aérogares et hors aérogares	10 à 20 ans
Aménagements des terrains	20 ans
Aires de manœuvre et de trafic, ponts, tunnels, voiries	10 à 50 ans
Installations / matériels nécessaires à la manutention des bagages	10 à 20 ans
Passerelles	20 à 25 ans
Installations / matériels de sécurité et de sûreté	5 à 20 ans
Matériel informatique	5 ans

Les durées d'utilité sont réexaminées à chaque clôture sur la base du programme d'investissement et de réhabilitation des actifs existants.

Les immobilisations sont testées pour dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Aéroports de Paris SA utilise les possibilités offertes par la réglementation fiscale en matière d'amortissement dérogatoire. La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement linéaire est comptabilisée en provisions réglementées au bilan.



4.5 Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition.

Leur valeur est examinée à la fin de chaque période par référence à la valeur d'utilité. Celle-ci est estimée sur la base de la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, convertie au cours de change de clôture pour les sociétés étrangères, rectifiée le cas échéant pour tenir compte de la valeur intrinsèque des sociétés. Les méthodes retenues pour évaluer cette dernière prennent notamment en considération les prévisions de trésorerie actualisées ou les multiples comparables.

Si la valeur d'utilité de ces titres devient inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

Les prêts et créances sont comptabilisés à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus. Une dépréciation peut, le cas échéant, être constatée en cas de perte probable se traduisant par une diminution de la valeur nominale de remboursement.

Mali technique de fusion

Suite à l'adoption du règlement ANC 2015-06, les malis techniques issus de fusion et de TUP, portant sur des immobilisations financières, présentés jusqu'en 2015 en immobilisations incorporelles, sont présentés à partir du 1^{er} janvier 2016 sur la ligne "Autres immobilisations financières". Ils correspondent à l'écart négatif entre l'actif net reçu et la valeur nette comptable des titres de la société absorbée. Ces malis font l'objet d'un test de dépréciation annuel et le cas échéant, une dépréciation pourrait être constatée, sans qu'elle puisse être reprise dans le futur.

4.6 Stocks

Les stocks sont constitués de fournitures consommables telles que les pièces de rechange et de sécurité, le petit matériel d'entretien et de la production stockée à facturer à des tiers. Lors de leur entrée en stocks, les fournitures et pièces de rechange sont comptabilisées au coût d'acquisition puis sont ensuite valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré. Les études sont valorisées au coût complet.

Dans l'hypothèse où la valeur nette de réalisation de l'élément stocké devient inférieure au coût moyen pondéré, une dépréciation est constatée pour la différence.

4.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances en monnaies étrangères sont converties sur la base du dernier cours de change à la date de clôture de l'exercice.

Elles sont éventuellement dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu en application de la méthode suivante :

- ◆ les créances non recouvrées sont transférées en créances douteuses, lorsqu'elles sont non soldées à la date d'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, et lorsque le risque d'irrecouvrabilité est important (dépôt de bilan prévisible, cessation d'activité de clients étrangers) ;
- ◆ les créances douteuses ou litigieuses sont dépréciées en fonction du statut de chaque pièce comptable (créance antérieure au dépôt de bilan, réclamation en cours, litige...) ou de la solvabilité du client pour les créances exigibles (poursuites en cours, client étranger sans actif en France...).

4.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur historique d'acquisition. Leur valeur au bilan n'est pas réévaluée lorsque la valeur liquidative est supérieure au prix d'acquisition. En revanche, la moins-value latente éventuelle donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation.

4.9 Frais d'émission et prime de remboursement des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts obligataires sont enregistrés directement en charges financières à la date d'émission. Lorsque le prix d'émission est inférieur à la valeur de remboursement, la différence est comptabilisée à l'actif et est reprise en charges financières de manière étalée sur la durée de l'emprunt.

4.10 Charges et produits constatés d'avance

Les charges comptabilisées correspondant à des biens ou services non encore reçus sont portées à l'actif du bilan au poste "Charges constatées d'avance".

Les produits constatés au titre des biens ou services non encore livrés sont enregistrés au passif du bilan au poste "Produits constatés d'avance".

4.11 Ecart de conversion Actif et Passif

À la date de clôture des comptes, lorsque l'application du cours de conversion a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont comptabilisées à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente et au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour perte de change.



4.12 Subventions d'investissements

Aéroports de Paris SA bénéficie de subventions d'équipement afin d'acquérir ou de créer des actifs immobilisés. Elles sont enregistrées au niveau des capitaux propres et rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des biens subventionnés.

4.13 Provisions règlementées

Les provisions règlementées sont essentiellement constituées des amortissements dérogatoires. Ces compléments d'amortissement sont comptabilisés dans le seul objet de bénéficier d'avantages fiscaux et ne reflètent donc pas une dépréciation de l'actif sous-jacent. Ils sont comptabilisés au sein des capitaux propres dans la rubrique "provisions règlementées" en contrepartie du résultat exceptionnel.

4.14 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement les provisions pour engagements sociaux destinées à couvrir les avantages du personnel à long terme.

Avantages du personnel à long terme

La provision pour engagements sociaux couvre des régimes à prestations définies et d'autres avantages à long terme et ne couvre pas les régimes à cotisations définies.

REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Aéroports de Paris SA provisionne l'ensemble des régimes à prestations définies afin d'assurer la couverture de ses engagements sociaux suivants :

- ◆ indemnités de fin de carrière ;
- ◆ mutuelle aux retraités ;
- ◆ régime de pré-retraite PARDA (Plan d'accompagnement à la retraite en départ anticipé) ;
- ◆ régimes de retraite supplémentaire (au nombre de trois).
- ◆ Médaille du travail

L'obligation nette de la société au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime et du coût des services passés non comptabilisés. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur les obligations de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements de la société. Les calculs sont effectués par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

La fraction des écarts actuariels cumulés non comptabilisés excédant 10% du montant le plus élevé entre la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime.

Les hypothèses actuarielles sont précisées dans la note 6.8.

L'obligation nette de la société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés, le cas échéant, de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant des dates d'échéances proches de celles des engagements de la société. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

REGIME A COTISATIONS DEFINIES

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont dues.

Autres provisions pour risques et charges

◆ Les autres provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir les risques inhérents à l'activité de l'entreprise, les risques résultant des litiges, des amendes et pénalités.

Ces provisions sont comptabilisées dès lors que les critères suivants sont respectés :

- ◆ Il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé
- ◆ dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente de celui-ci ;
- ◆ Le montant peut être estimé de manière fiable.

Les passifs éventuels constitués des obligations potentielles de l'entité à l'égard d'un tiers et résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité, font l'objet d'une information en annexe.



4.15 Dettes

Dettes financières

OPERATIONS EN DEVISES

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture, à l'exception de ceux couverts par des contrats d'échanges de devises. Les opérations parfaitement couvertes, notamment celles portant sur les dettes financières en devises, sont présentées au cours de couverture.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Aéroports de Paris SA gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change, en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises. Tous ces instruments sont utilisés à des fins de couverture et sont strictement adossés. Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments dérivés de couverture sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes. Les soultes reçues ou payées lors de la mise en place des swaps couvrant la dette financière sont constatées en résultat sur la durée des contrats comme un ajustement de la charge d'intérêt.

Autres dettes

Les dettes d'exploitation et les autres dettes sont comptabilisées lorsque conformément à une commande de l'entreprise, la marchandise a été livrée ou le service rendu.

4.16 Définition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des instruments financiers qui permettent à Aéroports de Paris SA de gérer, sans prendre de risques significatifs, ses excédents ou ses besoins de trésorerie à court terme.

La trésorerie est composée :

- ◆ des comptes de caisse,
- ◆ des comptes à vue,
- ◆ des comptes à terme,
- ◆ des valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être aisément converties en disponibilités du fait de l'existence d'un marché ou d'un acquéreur potentiel,
- ◆ de la partie des soldes créditeurs de banques, et des intérêts courus et non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.



NOTE 5 Notes relatives au compte de résultat**5.1 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires**

(en millions d'euros)	Secteurs opérationnels			2016	2015
	Activités aéronautiques	Commerces et services	Immobilier		
Redevances aéronautiques	1 003	-	-	1 003	998
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	480	-	-	480	486
Activités commerciales	-	430	2	432	435
Recettes locatives	20	108	198	326	323
Redevances spécialisées	220	12	0	232	222
Parcs et accès	-	175	-	175	177
Prestations industrielles	0	42	-	42	46
Autres recettes	26	23	5	54	48
Total	1 749	790	205	2 744	2 735

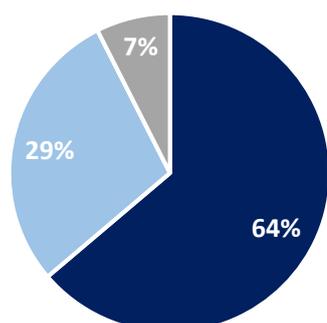
Le chiffre d'affaires en 2016 est quasi stable +0,33% (+9 millions d'euros) et s'élève à 2 744 millions d'euros. Cette augmentation s'explique par :

- ◆ La hausse du produit des redevances spécialisées des activités aéronautiques (+10 millions d'euros) concerne en particulier le tri bagages suite à la mise en place au 1 Avril 2016 de la nouvelle redevance bagages pour +6 millions d'euros et reprofilage du loyer Système Tri Bagages négocié avec Air France pour +2,40 millions d'euros.
- ◆ La hausse des autres recettes (+6 millions d'euros)
- ◆ La hausse du produit des redevances aéronautiques (+5 millions d'euros) en raison de la croissance du trafic passager de +1,8% par rapport à l'année dernière et de l'augmentation des tarifs de +2,40% du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016
- ◆ La progression des loyers des bars et restaurants (+8 millions d'euros) et des boutiques côté ville (+3 millions d'euros)

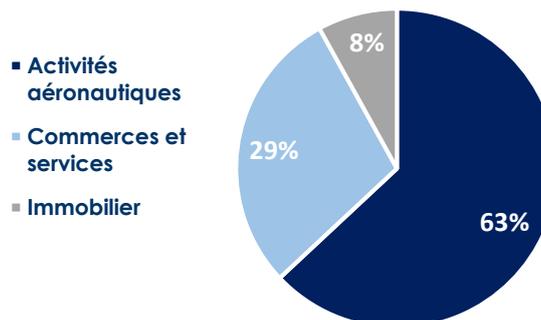
Cette hausse a été limitée par une baisse du chiffre d'affaires sur les activités suivantes :

- ◆ Un effet base 2015 défavorable pour Revenu de la Sûreté et de la Sécurité Aéroportuaire
- ◆ La diminution des revenus des parkings de -1,13% (-2 millions d'euros) suite à la baisse du ticket moyen
- ◆ La baisse du chiffre d'affaires des activités commerciales (-3 millions d'euros).

Poids du CA 2016



Poids du CA 2015



5.2 Production stockée

La production stockée de 6 millions d'euros correspond d'une part à des études réalisées par des salariés de l'entreprise valorisées au coût complet et d'autre part à l'achat d'études.

5.3 Production immobilisée

(en millions d'euros)

	2016	2015
Production immobilisée	56	47

La production immobilisée représente essentiellement le coût interne relatif aux salariés qui participent aux projets de construction des actifs de l'entreprise notamment dans le cadre des études, de la surveillance des travaux et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

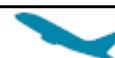
5.4 Achats et charges externes

(en millions d'euros)

	2016	2015
Electricité	(25)	(24)
Eau, gaz et combustibles	(12)	(13)
Fournitures et petits matériels d'exploitation	(11)	(11)
Autres achats consommés	(19)	(17)
Achats consommés	(67)	(65)
Sous-traitance générale	(459)	(456)
Sûreté	(223)	(223)
Nettoyage	(73)	(72)
Transports	(29)	(31)
Autres	(134)	(130)
Entretien, réparations & maintenance	(130)	(123)
Frais postaux et communication	(29)	(27)
Assurances	(13)	(10)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(25)	(22)
Publicité, publications, relations publiques	(35)	(22)
Locations et charges locatives	(18)	(13)
Personnel extérieur	(10)	(10)
Autres charges externes	(32)	(33)
Charges externes	(751)	(717)
Total achats et charges externes	(818)	(782)

Les achats et charges externes s'élèvent à 818 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 782 millions d'euros l'année dernière soit une hausse de + 4,60% (+36 millions d'euros).

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse de +12 millions d'euros du poste Publicité, publication, relations publiques du fait du déploiement de la nouvelle marque Paris Aéroports.



5.5 Impôts et taxes

(en millions d'euros)	2016	2015
Taxe foncière	(91)	(83)
Contribution économique territoriale	(63)	(54)
Taxes non récupérables prestations de sûreté	(52)	(50)
Impôts assis sur les rémunérations	(21)	(21)
Autres impôts	(24)	(22)
Impôts et taxes	(251)	(230)

Les impôts et taxes sont en augmentation de +9,13% et s'établissent à 251 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Cette variation est liée à :

- ◆ La hausse de la Contribution économique territoriale de +9 millions d'euros relatif à des contentieux des exercices précédents, est compensée par des reprise de provisions afférentes.
- ◆ La hausse de la taxe foncière de 8 millions d'euros dont :
 - +3,4 millions d'euros de déclarations d'ouvrages complémentaires, et
 - +4,6 millions d'euros d'actualisation des taux d'imposition et des valeurs locatives des ouvrages récurrents.

Les autres impôts sont composés principalement de la taxe sur les bureaux et les surfaces de stationnement pour 7M€, de la C3S pour 4M€, de la redevance des nuisances sonores pour 5M€ et de la taxe d'assainissement pour 6M€.

5.6 Charges de personnel

(en millions d'euros)	2016	2015
Salaires	(380)	(375)
Charges sociales	(165)	(165)
Prime d'intéressement	(14)	(18)
Versements au CE	(18)	(22)
Crédit d'impôt Compétitivité Emploi	4	4
Autres charges de personnel	(12)	(13)
Charges de personnel	(585)	(590)

Les charges de personnel s'élèvent à 585 millions d'euros au 31 décembre 2016 et sont en diminution (-5 millions d'euros) par rapport à l'année dernière.

La prime d'intéressement au titre de 2016 et payée en 2017 est en diminution de -4 millions d'euros.

La baisse des effectifs moyens de -0,9% génère une diminution des charges de personnel d'environ -3,7 millions d'euros.

Les autres charges de personnel comprennent l'abondement PEE/PERCO et le repas des salariés d'Aéroport de Paris SA pris en dehors des restaurants gérés par le comité d'entreprise.



5.7 Dotations / reprises aux amortissements et provisions d'exploitation

(en millions d'euros)	2016		2015	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles	(14)	-	(16)	-
Immobilisations corporelles	(398)	-	(409)	-
Amortissement des immobilisations	(412)	-	(425)	-
Provisions pour risques	(8)	11	(6)	9
Provisions pour charges	(33)	19	(28)	14
Provisions pour risques et charges	(41)	30	(34)	24
Créances clients et comptes rattachés	(2)	16	(5)	4
Dépréciations des créances	(2)	16	(5)	4
Transfert de charges d'exploitation	-	1	-	4
Total	(471)	46	(464)	32

Le montant des dotations aux provisions pour risques et charges s'élève à -41 millions d'euros et comprend principalement les provisions pour engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière de 21 millions d'euros.

Le montant des reprises pour dépréciation des créances douteuses et litigieuses s'élève à 16 millions d'euros. Parallèlement, des créances douteuses ont été constatées en perte sur créance irrécouvrable pour un montant de 3 millions d'euros.

5.8 Impôt sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

(en millions d'euros)	Résultat avant impôt	Impôts	Résultat net hors participation
Résultat courant	648	(223)	425
Résultat exceptionnel	(12)	4	(8)
Produits d'intégration fiscale	-	5	5
Total (hors participation)	636	(214)	422

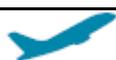
Aéroports de Paris SA ne constate pas d'impôts différés dans les comptes sociaux.



Le tableau ci-après détaille les différences temporaires qui donneront lieu à comptabilisation, dans le futur, d'une dette ou d'une économie d'impôt :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation
Charges à payer sur participation des salariés	(23)	(21)	(2)
Provisions pour pertes de changes	(4)	(1)	(3)
Provisions pour engagements sociaux	(380)	(364)	(15)
Autres provisions non déductibles	(10)	(15)	4
Frais d'études et de surveillance des travaux (FEST)	(46)	(56)	10
Frais d'acquisition des titres de participation	(10)	(10)	-
Amortissements des frais d'acquisition de titres de participation	9	7	2
Levée d'option Immeuble (Ex. Crédit Bail)	(6)	(13)	8
Charges de l'exercice déductibles sur exercices ultérieurs	(469)	(474)	5
Ecart de conversion - actif	4	1	2
Provisions réglementées	1 140	1 104	36
Charges d'exercices ultérieurs déduites au cours de l'exercice	1 143	1 105	38
Total différences temporaires	674	632	42

La dette future d'impôt estimée s'élève à 203 millions d'euros au 31 décembre 2016 (218 millions d'euros au 31 décembre 2015). La valorisation a été effectuée en tenant compte d'un abaissement du taux d'impôt de 34,43% à 28,92% à partir de 2020 comme prévu la loi de finances votée fin décembre 2016. Cet abaissement du taux a engendré une diminution de la dette future d'impôt sur la base d'un planning de réalisation des impôts.



5.9 Résultat financier

Le résultat financier au titre de l'exercice 2016 s'élève à -72 millions d'euros et comprend :

(en millions d'euros)	2016	2015
Produits des participations	32	60
Intérêts des prêts et swaps	14	20
Autres produits financiers	24	30
Produits financiers	70	110
Intérêts des emprunts et des dettes	(113)	(112)
Intérêts des swaps	(7)	(12)
Autres charges financières	(23)	(32)
Charges financières	(143)	(156)
Résultat financier	(72)	(46)

Les produits financiers d'un montant de 70 millions d'euros sont principalement composés :

- ◆ des revenus des dividendes versés (32 millions d'euros) dont 15 millions de quote-part de participation dans Schiphol Group ;
- ◆ des produits d'intérêts sur swaps pour 14 millions.

Les charges financières de l'exercice 2016 sont essentiellement constituées de charges d'intérêts sur emprunts et swaps pour 120 millions d'euros. L'évolution de cette nature de charges est corrélée à la variation des emprunts et swaps sur emprunts (cf. Note 6.9 Dettes financières).

(1) Les autres produits financiers correspondent à :

- ✓ Reprise des dépréciations du compte courant ADP Investissement pour 9M€
- ✓ Transfert de charge liée à l'opération AGATHA pour 6M€
- ✓ Gains de change pour 4M€

(2) Les autres charges financières concernent :

- ✓ La vente d'actions ADP destinée à l'opération AGATHA pour 6M€
- ✓ Dépréciation du compte courant Cœur d'Orly Investissement pour 5M€
- ✓ Dépréciation complémentaires des titres TanK ÖWA Beta GmbH pour 4M€
- ✓ Pertes de change pour 3M€
- ✓ Dotation pour risque financier d'ADP Investissement pour 1M€



Répartition du résultat financier entre Groupe¹ et hors Groupe

(en millions d'euros)	Produits des participations	Dotations et Reprises sur provisions et dépréciations	Autres produits et charges financiers	Total
ADP Ingénierie	-	8	-	8
Schiphol Group	15	-	-	15
Société de Distribution Aéroportuaire	9	-	1	10
Aéroports de Paris Management	1	-	-	1
Alyzia holding	-	-	-	-
Hub One	1	-	-	1
Hub Safe	1	-	-	1
Roissy Continental Square	1	-	1	2
Autres	4	(9)	1	(4)
Résultat financier Groupe	32	1	2	35
Charges financières nettes				(108)
Autres produits et charges financiers				1
Résultat financier Hors Groupe				(107)
Résultat financier				(72)

Le Groupe s'entend ici des filiales et participations détenues par Aéroports de Paris SA.



5.10 Résultat exceptionnel

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Reprise amortissements dérogatoires	35	2
Autres produits exceptionnels sur immobilisations	55	18
Produits exceptionnels sur immobilisations	90	20
Reprises aux provisions pour risques et charges	14	44
Autres produits exceptionnels	16	8
Produits exceptionnels divers	30	52
Produits exceptionnels	120	72
Dotations amortissements dérogatoires	(71)	(35)
Autres charges exceptionnelles sur immobilisations	(40)	(31)
Charges exceptionnelles sur immobilisations	(111)	(66)
Dotation provisions risques et charges exceptionnelles	(3)	(2)
Autres charges exceptionnelles	(19)	(43)
Charges exceptionnelles diverses	(21)	(45)
Charges exceptionnelles	(132)	(111)
Résultat exceptionnel	(12)	(39)

En 2016, les principales variations sur les immobilisations concernent la vente du siège social dégageant une plus-value de 18 millions d'euros. Les autres produits et charges exceptionnels portent sur des litiges avec des tiers.

Les charges exceptionnelles se composent également des dotations aux amortissements dérogatoires pour -71 millions d'euros.

5.11 Participation des salariés

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Participation des salariés	(22)	(20)



NOTE 6 Notes relatives au bilan**6.1 Immobilisations incorporelles et corporelles**

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Au 31/12/2016
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	249	-	(0)	(6)	242
Immobilisations incorporelles	249	-	(0)	(6)	242
Terrains	53	-	-	-	53
Aménagements des terrains	28	-	-	2	30
Constructions	10 642	-	(154)	416	10 904
Constructions sur sol d'autrui	5	-	-	-	5
Inst. techniques, matériels et outillages industriels	154	-	(4)	13	163
Autres immobilisations corporelles	344	-	(3)	15	356
Immobilisations corporelles	11 225	-	(162)	446	11 509
Immobilisations en cours	494	774	-	(476)	792
Avances fournisseurs immobilisations	39	-	-	(2)	37
Total	12 008	774	(162)	(38)	12 580

Principaux investissements de la période :

Le montant des investissements réalisés au cours de l'exercice 2016 s'élève à 774 millions d'euros.

Les principales acquisitions en 2016 sont les suivantes :

- ◆ pour l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle :
 - la poursuite des travaux de construction du nouveau siège ;
 - la poursuite des travaux liés à la mise en place d'un système de convoyage, de tri et de sécurisation des bagages au départ des banques d'enregistrement situées à l'est du terminal 2E ;
 - la réhabilitation de la piste 2 ;
 - le transfert de propriété des oléoducs anciennement exploités par la Société de Manutention des Carburants Aviation (SMCA),
 - les travaux préparatoires au projet de rénovation du terminal 2B et de sa jonction avec le terminal 2D ;
 - des travaux de mise aux normes des systèmes de gestion et de traitement des eaux polluées en période hivernale ;
 - l'achèvement de la construction du centre de correspondances longues au terminal 2E ;
 - l'alimentation de la plateforme en 225KV.
- ◆ pour l'aéroport de Paris-Orly :
 - la poursuite des travaux de construction de la jonction entre les terminaux Sud et Ouest ;
 - la première phase de la rénovation de la piste 4,
 - l'achèvement de la construction de l'extension de la jetée Est du terminal Sud ;
 - les travaux de construction de la passerelle reliant le quartier projet Cœur d'Orly au terminal Sud ;
 - les travaux préparatoires à la rénovation de la piste 2 et sa mise en conformité aux normes de l'Agence Européenne de Sécurité Aéronautique (AES A) ;
 - la construction d'un nouveau Pavillon d'Honneur;
 - des travaux préparatoires à la construction de la future gare du Grand Paris.
- ◆ communs aux différentes plateformes :
 - les différentes évolutions et maintien en conditions opérationnelles des systèmes d'information et d'application métiers ;
 - l'achat d'équipements nouvelle génération pour l'inspection des bagages en soute.

Principales mises en service 2016

- ◆ l'achèvement de la construction de la jetée Est du terminal Sud sur la plateforme de Paris-Orly ;
- ◆ la réhabilitation de la piste 2 à Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ les différentes évolutions et maintien en conditions opérationnelles des systèmes d'information et d'applications métiers ;
- ◆ la première phase de la rénovation de la piste 4, à Paris-Orly ;
- ◆ les travaux préparatoires à la rénovation de la piste 2 et sa mise en conformité aux normes de l'Agence Européenne de Sécurité Aéronautique (AESA) à Paris-Orly ;
- ◆ le transfert de propriété des oléoducs anciennement exploités par la Société de Manutention des Carburants Aviation à Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ des travaux préparatoires à la construction de la jonction entre les terminaux Sud et Ouest de l'aérogare de Paris-Orly.

Principales cessions et mises au rebut au cours de l'exercice:

Au 31 décembre 2016, le montant total des immobilisations cédées est de 23 millions d'euros. Les principales cessions concernent la vente du siège social pour 18 millions d'euros et la vente de véhicules pour 4 millions d'euros.

Le montant des immobilisations mises au rebut au cours de l'exercice 2016 s'élève à 120 millions d'euros. Les principales mises au rebut concernent :

- ◆ Pour l'aéroport Paris-Charles de Gaulle
 - 79 millions relatifs à la réhabilitation des aérogares,
 - 15 millions pour des travaux réalisés sur les pistes,
 - 4 millions pour des démolitions de bâtiments.
- ◆ Pour l'aéroport de Paris-Orly
 - 7 millions pour la rénovation des aérogares,
 - 5 millions pour des travaux réalisés sur les pistes,
 - 3 millions pour des démolitions de bâtiments.

Tableau des amortissements

(en millions d'euros)

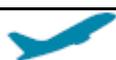
	Au 31/12/2015	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2016
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	(169)	(14)	-	(183)
Immobilisations incorporelles	(169)	(14)	-	(183)
Aménagements des terrains	(17)	(1)	-	(18)
Constructions	(5 093)	(388)	115	(5 366)
Constructions sur sol d'autrui	(5)	-	-	(5)
Inst. techniques, matériels et outillages industriels	(102)	(10)	4	(107)
Autres immobilisations corporelles	(210)	(16)	3	(223)
Immobilisations corporelles	(5 427)	(415)	122	(5 722)
Total	(5 596)	(429)	122	(5 904)



Tableau de réévaluation des immobilisations

Une partie des immobilisations a été réévaluée dans le cadre des réévaluations légales de 1959 et 1976.

(en millions d'euros)	Valeurs réévaluées			Amortissements sur l'écart de réévaluation		Ecart de réévaluation net (6) = (2) - (5)
	Valeur brute (1)	Augmentation de la valeur brute (2)	Total (3) = (1)+(2)			
				Exercice (4)	Cumulés (5)	
Terrains	19	23	41	-	-	23
Immobilisations non amortissables	19	23	41	-	-	23
Aménagements des terrains	1	0	1	-	0	0
Constructions	342	307	650	1	301	6
Immobilisations amortissables	343	308	651	1	302	6
Total	362	330	692	1	302	28



6.2 Immobilisations financières

Valeur brute

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Fusion	Au 31/12/2016
Titres de participation	1 326	9	(1)	38	(56)	1 316
Créances rattachées à des titres de participation	54	6	(5)			55
Prêts	10	-	(1)			9
Autres immobilisations	24	12	(11)		23	48
Total	1 414	27	(18)	38	(33)	1 428

Conformément au nouveau règlement ANC 2015-06, le mali technique de fusion de 38 millions d'euros, comptabilisé en immobilisation incorporelle en 2015 suite à la fusion de la société Tank international Lux dans Aéroports de Paris SA, a été affecté en immobilisations financières sur l'exercice.

Suite à la fusion de Tank Holding OWA dans Aéroports de Paris SA au 23 décembre 2016, le mali issu de la fusion de la société Tank international Lux (38 millions d'euros) et les titres de Tank Holding OWA (18 millions d'euros) sont éliminés pour un total de 56 millions d'euros. Le mali technique issu de cette fusion s'élève à 23 millions d'euros, et a été affecté sur la ligne « autres immobilisations financières » conformément au nouveau règlement ANC 2015-06 (voir note 4.2). Après

cette fusion, Aéroports de Paris SA détient directement des titres des sociétés Tank OWA Alpha GmbH et Tank OWA Beta GmbH.

A noter également une augmentation du capital de la filiale ADP Investissements pour 9 millions d'euros.

La variation du poste "Créances rattachées à des titres de participation" s'explique principalement par l'octroi d'un prêt de 6 millions d'euros à Société Roissy Continental Square et le remboursement des prêts de 5 millions d'euros des filiales Roissy Continental Square et Ville Aéroportuaire Immobilier.

Dépréciation

Les dépréciations sur les "Titres de participation" s'élèvent à 65 millions d'euros dont :

(en millions d'euros)

ADP Ingénierie	(25)
TANK ÖWC beta GmbH	(26)
SAS Coeur d'Orly Investissement	(11)
TANK ÖWA alpha GmbH	(3)

Une dépréciation complémentaire des titres de la société Tank ÖWA Beta GmbH a été constatée pour 4 millions d'euros.



Tableau des filiales et participations

(en millions d'euros)	Capital	Autres capitaux propres (1)	Quote part du capital détenue par ADP en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties par ADP non remboursés	Cautions et avals donnés par ADP	Chiffre d'Affaires hors taxes	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés par ADP
				Brute	Nette					
Filiales										
* ADP Ingénierie - France	7	(17)	100%	25	-	-	-	73	8	-
* SAS Aéroports de Paris Investissement - France	19	(0)	100%	19	19	-	-	-	(0)	-
* ADP Management - France	108	164	100%	108	108	-	-	19	47	1
* Hub Safe - France	3	7	100%	10	10	-	-	72	3	1
* Hub One - France	41	45	100%	41	41	-	-	84	5	1
* Roissy Continental Square - France	42	1	100%	48	48	44	-	14	1	1
* SAS Coeur d'Orly Investissement - France	11	(20)	100%	11	-	-	-	-	(5)	-
* SAS Ville Aéroportuaire Immobilier - France	7	2	100%	10	10	8	-	-	(0)	-
TANK ÖWA alpha GmbH - France	0	660	100%	625	622	-	-	-	38	-
TANK ÖWC beta GmbH - France	0	15	100%	38	11	-	-	-	(23)	-
Média ADP - France	2	10	50%	1	1	-	-	54	4	2
Entreprises associées et co-entreprises										
ADPLS Présidence - France	-	-	50%	0	0	-	-	-	-	-
Relay@adp - France	3	4	49%	1	1	-	-	73	3	2
CDG Express Etudes - France	-	0	33%	0	0	-	-	-	-	-
Schiphol Group - Pays-	85	3 728	8%	370	370	-	-	-	-	15
SCI Roissy Sogaris - France	6	5	40%	2	2	-	-	-	-	0
Société de Distribution Aéroportuaire - France	1	8	50%	1	1	4	-	689	7	9
EPIGO - France	1	4	50%	6	6	-	-	47	(7)	-
EPIGO Présidence - France	0	-	50%	0	0	-	-	-	-	-
Autres participations										
Airportsmart - Angleterre	1	-	46%	-	-	-	-	NC	NC	-
CCS France - France	-	-	20%	0	-	0	-	NC	NC	-
Centre de Formation des Pompiers (C2FPA) - France	1	3	21%	0	0	-	2	NC	NC	-
Civi.Pol Conseil - France	2	-	1,03%	0	0	-	-	NC	NC	-
IDF Capital - France	20	-	1,35%	0	0	-	-	NC	NC	-
PACIFA - France	-	-	12%	1	1	-	-	-	-	-
Total				1 316	1 250	55	2			32

* Filiales intégrées fiscalement



6.3 Créances d'exploitation

(en millions d'euros)

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Créances clients et comptes rattachés	460	455
Impôts et taxes	71	64
Comptes courants	66	57
Débiteurs divers	8	10
Autres créances	145	131
Total	605	586

Les créances d'exploitation s'élèvent à 605 millions d'euros au 31 décembre 2016 et sont en hausse par rapport à l'année dernière de 3% (19 millions d'euros).

Créances clients les plus significatives à la date de clôture

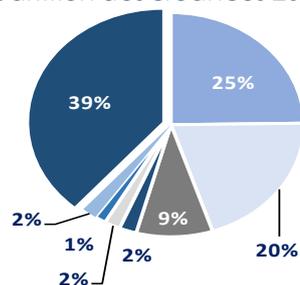
(en millions d'euros)

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Air France	114	109
Direction Générale de l'Aviation Civile	97	109
Société de Distribution Aéroportuaire	43	28
Société du Grand Paris	10	3
Easy Jet	9	6
Federal Express Corporation	6	9
Air Mediterranee	8	8
Créances clients inférieures à 5 millions d'euros	174	183
Total	460	455

Répartition des créances 2015



Répartition des créances 2016



Comptes courants

Les comptes courants présentés en autres créances se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
SAS Coeur d'Orly Investissement	23	23
ADP Ingénierie	20	12
Filiales (intégrées globalement)	43	35
Société de Distribution Aéroportuaire	17	19
Autres	6	3
Entreprises associées et co-entreprises	23	22
Total	66	57

Dépréciation de l'actif circulant

La dépréciation de l'actif circulant s'élève à 37 millions d'euros :

(en millions d'euros)

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Créances clients et comptes rattachés	(19)	(33)
Comptes courants	(18)	(22)
Total	(37)	(55)

Échéancier des créances

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque nature de créances, la durée restant à courir pour que la créance devienne exigible :

(en millions d'euros)

	Montant brut	Exigibilité		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Créances rattachées à des titres de participation	55	11	21	23
Prêts	9	2	4	3
Autres créances immobilisées	9	-	9	-
Créances de l'actif immobilisé	73	13	34	26
Créances clients et comptes rattachés	460	460	-	-
Autres créances	145	145	-	-
Créances de l'actif circulant	605	605	-	-
Charges constatées d'avance	15	6	4	5
Total	693	624	37	31

87% des créances sont constituées des créances de l'actif circulant.

La majorité des créances sont exigibles immédiatement ou à moins d'un an.



6.4 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

(en millions d'euros)	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Valeurs mobilières de placement	1 566	1 601
dont actions propres	12	24
Banques	63	116
Total	1 629	1 717

Les placements à court terme d'Aéroports de Paris SA sont constitués de SICAV.

Les actions propres sont destinées à être livrées dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites initié en 2016.

6.5 Comptes de régularisation Actif et Passif

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 15 millions d'euros et sont essentiellement constituées d'éléments relatifs aux contrats d'assurances souscrits par Aéroports de Paris SA. Ils représentent 67% des charges constatées d'avance.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance d'un montant de 158 millions d'euros au 31 décembre 2016 comprennent principalement des loyers payés d'avance.

6.6 Primes de remboursement des obligations

(en millions d'euros)	Actif	Passif
Primes sur emprunts obligataires émis	15	-

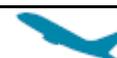
Le détail des primes sur emprunts est présenté dans la note 6.9.

6.7 Capitaux propres

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Augmentation	Diminution	Affectation du résultat	Au 31/12/2016
Capital	297	-	-	-	297
Primes d'émission	543	-	-	-	543
Ecart de réévaluation	24	-	-	-	24
Réserve légale	30	-	-	-	30
Autres réserves	839	-	-	-	839
Report à nouveau	918	-	-	137	1 055
Résultat de l'exercice	396	399	-	(396)	399
Acompte sur dividende	(69)	69	(70)	-	(70)
Subventions d'investissement	42	5	(3)	-	43
Provisions réglementées	1 104	71	(35)	-	1 140
Total	4 121	544	33	(259)	4 298

Le capital de la société s'établit, au 31 décembre 2016, à 296 881 806 euros, divisé en 98 960 602 actions, d'une valeur nominale de 3 euros.

Les capitaux propres d'Aéroports de Paris SA s'élèvent à 4 298 millions d'euros.



Conformément à la décision de l'assemblée générale mixte du 3 mai 2016, un dividende de 2,61 euros par action a été versé le 2 juin 2016 représentant un total de 258 287 171 euros.

6.8 Provisions

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Dotations	Reprises	Au 31/12/2016
Autres provisions pour risques	24	1	(6)	19
Provisions pour litiges	19	8	(5)	22
Provisions pour risques	43	9	(11)	41
Provisions pour impôts	7	3	(7)	3
Provisions pour restructuration	10	-	(7)	3
Provisions pour engagements sociaux	366	31	(15)	382
Autres provisions pour charges	3	2	(3)	2
Provisions pour pertes de changes	1	2	-	3
Provisions pour charges	387	38	(32)	393
Total	430	47	(43)	434

PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements sociaux souscrits par Aéroports de Paris SA sont les suivants :

Régime d'indemnités de fin de carrière ("IFC")

Le Groupe octroie une indemnité de départ aux salariés d'Aéroports de Paris SA admis à faire valoir leur droit à la retraite. L'indemnité versée est un capital en nombre de mois de salaire dépendant de l'ancienneté effectuée au sein d'Aéroports de Paris SA à la date de retraite. Des charges patronales sont dues sur ce capital.

Les principaux risques associés à ce régime sont les risques d'augmentation du taux de charges patronales applicable à Aéroports de Paris SA, de renégociation à la hausse des barèmes de droits tels que définis par les statuts, et de changements du montant des indemnités minimum légales.

Mutuelle aux retraités

Aéroports de Paris SA participe au financement de la cotisation de deux contrats de mutuelle couvrant deux populations fermées d'anciens salariés retraités.

Les principaux risques identifiés sont les risques :

- ◆ d'augmentation des charges patronales applicables sur la participation financière d'Aéroports de Paris SA ;
- ◆ d'augmentation croissante des coûts médicaux supportés par les mutuelles, ceux-ci ayant une incidence sur la participation financière d'Aéroports de Paris SA.

Régime de retraite à prestations définies

La société Aéroports de Paris SA octroie des rentes de retraite supplémentaires et dispose de contrats d'assurance pour la prise en charge de la gestion des paiements des rentes.

Dans ce cadre, la société Aéroports de Paris SA a opté pour la taxe Fillon sur les primes versées sur le fonds collectif de

l'assureur (24%) pour le régime à prestations définies, et la taxe sur les rentes versées par l'assureur (32% pour les liquidations survenues à compter du 1^{er} janvier 2013) pour les autres régimes. Le risque principal est donc une révision législative à la hausse de la taxe Fillon, qui augmenterait mécaniquement l'engagement d'Aéroports de Paris SA.

Les régimes de rentes de retraite supplémentaires sont au nombre de trois :

- ◆ Un régime de retraite à prestations définies - Ce régime de rentes de retraite viagère est de type additionnel, et concerne l'ensemble des salariés ;
- ◆ Un régime de retraite supplémentaire - Ce régime de rentes de retraite est :
 - de type "additionnel" pour les pompiers. La rente temporaire est versée simultanément à la rente PARDA ;
 - viager et de type "différentiel" pour une majorité des bénéficiaires du régime PARDA ;

Régime de médailles

Les salariés de la société Aéroports de Paris SA perçoivent les "médailles d'honneur de l'aéronautique".

Régime de pré-retraite

Le régime de pré-retraite PARDA (Protocole d'Accord de Régime de Départ Anticipée) consiste à verser un revenu de remplacement sur une période temporaire précédant le départ à la retraite des pompiers, auquel s'ajoutent des charges patronales et la taxe Fillon de 50%.

Détail du calcul actuariel

Le total de l'engagement social au titre des régimes précédemment décrits est évalué conformément à la Recommandation n° 2013-R 02 du 7 novembre 2013 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.



Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements sociaux sont :

- ◆ un taux d'actualisation de 1,50% ;
- ◆ une augmentation annuelle des salaires entre +1,75% et +3,75% par an, inflation comprise ;
- ◆ un taux de démission visant à refléter la probabilité que les salariés n'achèvent pas leur carrière dans l'entreprise ;
- ◆ des tables de mortalité, tables statistiques TH – TF 2012-2014 sur la phase d'activité et tables générationnelles TGH-TGF 2000-2005 sur la phase des rentes ;
- ◆ un âge de départ à la retraite volontaire à 62 ans pour les catégories employés maîtrise et haute maîtrise, et à 64 ans pour la catégorie cadres.

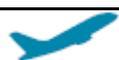
La société amortit ses écarts actuariels selon la méthode du corridor (10%).



Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des engagements sociaux en présentant :

- ◆ la variation de la valeur actuarielle ;
- ◆ les éléments du passif comptabilisés au bilan ;
- ◆ l'analyse de la charge de l'exercice.

(en millions d'euros)	IFC	PARDA	Retraites supplémentaires	Couverture santé	Médailles d'honneur de l'aéronautique	Total
Valeur actuarielle de l'engagement à l'ouverture	281	10	67	74	1	434
Actualisation de l'engagement	6	-	2	1	-	9
Droits acquis au cours de l'exercice	15	2	3	-	-	20
Prestations définies	(8)	(1)	(4)	(3)	-	(16)
Gain ou perte actuariel	16	(1)	2	(5)	-	12
Valeur actuarielle de l'engagement à la clôture	310	11	70	67	1	459
Ecart actuariel différé au bilan	(49)	7	(47)	12	-	(77)
Valeur de marché des actifs à la clôture	-	-	(2)	-	-	(2)
Coût des services passés	-	-	-	-	-	-
Passifs comptabilisés au bilan	261	18	22	79	1	381
Charge d'actualisation	6	-	2	1	-	9
Amortissement de l'écart actuariel	-	(1)	3	-	-	1
Droits acquis au cours de l'exercice	15	2	3	-	-	20
Coût des services passés	-	-	1	(1)	-	-
Réduction de régimes	-	-	-	-	-	-
Charge de la période	21	1	9	1	-	30



6.9 Dettes financières

Variation de la dette financière

(en millions d'euros)	Au 31/12/2015	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2016
Emprunts obligataires	3 835	-	-	3 835
Emprunts auprès des établissements de crédit	517	-	-	517
Autres emprunts	4	3	(1)	6
Dépôts, droits estimés et consignations reçus	14	3	(3)	15
Intérêts courus sur emprunts	74	74	(71)	74
Concours bancaires	1	-	(1)	-
Total	4 445	80	(78)	4 447

Les intérêts courus sur emprunts s'élèvent à 74 millions d'euros et comprennent :

(en millions d'euros)	
Intérêts courus sur emprunts obligataires	76
Intérêts courus sur emprunts swapés	(5)

Situation des emprunts hors concours bancaires

(en millions d'euros)	Capital initial emprunté	Taux nominal	Capital restant dû initial	Amortissement du capital	Souscription d'emprunts	Capital restant dû final	Prime d'émission
ADP CHF 200 M 2010-2017	135	2,50%	135	-	-	135	-
ADP EUR 500 M 2010-2020	500	3,89%	500	-	-	500	-
ADP EUR 400 M 2011-2021	400	4,00%	400	-	-	400	-
ADP EUR 400 M 2011-2022	400	3,88%	400	-	-	400	1
ADP EUR 300 M 2012-2019	300	2,38%	300	-	-	300	1
ADP EUR 500 M 2012-2024	500	3,13%	500	-	-	500	3
ADP EUR 600 M 2013-2028	600	2,75%	600	-	-	600	6
ADP EUR 500 M 2014 -2028	500	1,50%	500	-	-	500	5
ADP EUR 500 M 2015 -2023	500	1,50%	500	-	-	500	1
Emprunts obligataires	3 835		3 835	-	-	3 835	16
BEI EUR 100 M 2003-2018	100	Eur 3M + marge	100	-	-	100	-
BEI EUR 220M 2004-2019	220	Eur 3M + marge	220	-	-	220	-
BEI EUR 30 M 2004-2019	30	Eur 3M + marge	30	-	-	30	-
BEI EUR 130 M 2005-2020	130	Eur 3M + marge	130	-	-	130	-
DEUTSCHE Bank EUR 37 M 2010-2020	37	4,13%	37	-	-	37	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	517		517	-	-	517	-
Autres emprunts	6		5	(1)	3	7	-
Total	4 358		4 356	(1)	3	4 359	16



Situation des swaps sur emprunts obligataires

(en millions d'euros)

Date du swap initial	Durée	Montant	Juste valeur	Remboursements effectués		Remboursements obtenus	
				Taux	Charges	Taux	Produits
08/07/11	10 ans	100	17	Eur 3M + marge	(1)	Fixe	4
08/07/11	10 ans	100	17	Eur 3M + marge	-	Fixe	4
08/07/12	9 ans	100	(10)	Fixe	(3)	Eur 3M + marge	1
08/07/12	9 ans	100	(10)	Fixe	(3)	Eur 3M + marge	-
Total Swaps sur emprunts obligataires		400			(6)		9
27/01/10	7 ans	67	28	Eur 3M + marge	(1)	Fixe	2
27/01/10	7 ans	67	28	Eur 3M + marge	-	Fixe	2
Total Swaps sur emprunts obligataires en devises		135			(1)		4

6.10 Dettes d'exploitation

(en millions d'euros)

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Fournisseurs et comptes rattachés	182	202
Personnel et comptes rattachés	224	238
Impôts et taxes	37	48
Dettes fiscales et sociales	261	286
Total	443	488

6.11 Dettes sur immobilisations et autres dettes

(en millions d'euros)

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	258	229
Comptes courants	224	169
Clients créditeurs	14	10
Créditeurs divers	27	43
Autres dettes	265	222
Total	523	451

Comptes courants

Les comptes courants, présentés en autres dettes, se décomposent principalement ainsi :

(en millions d'euros)

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Aéroports de Paris Management	169	136
Hub One	25	19
Hub Safe	15	12
ADP Ingénierie	11	2
Filiales (intégrées globalement)	220	169



6.12 Échéancier des dettes

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque nature de dettes, la durée restant à courir pour que la dette devienne exigible :

(en millions d'euros)	Montant brut	Exigibilité		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	3 835	135	800	2 900
Emprunts auprès des établissements de crédit	517	-	517	-
Emprunts et dettes financières diverses	95	75	4	16
Dettes financières	4 447	210	1 321	2 916
Fournisseurs et comptes rattachés	182	182	-	-
Dettes fiscales et sociales	261	261	-	-
Dettes d'exploitation	443	443	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	258	258	-	-
Autres dettes	265	265	-	-
Dettes diverses	523	523	-	-
Produits constatés d'avance	158	94	17	47
Total	5 570	1 269	1 338	2 963

6.13 Détail des charges à payer et produits à recevoir par poste de bilan

ACTIF		PASSIF	
(en millions d'euros)	Au 31/12/2016	(en millions d'euros)	Au 31/12/2016
Autres immobilisations financières	8	Emprunts obligataires	72
Actif immobilisé	8	Emprunts auprès des établissements de crédit	1
Créances clients et comptes rattachés	128	Dettes financières	73
Autres créances	5	Fournisseurs et comptes rattachés	100
Actif circulant	133	Dettes fiscales et sociales	209
		Dettes d'exploitation	309
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	147
		Dettes diverses	147
Total	141	Total	529



NOTE 7 Notes relatives au tableau des flux de trésorerie**7.1 Variation du besoin en fonds de roulement**

(en millions d'euros)	2016	2015
Variation de stocks	(5)	0
Clients	12	(27)
Clients - créances douteuses	14	(13)
Clients - facture à établir	(31)	57
Créances fiscales hors impôts sur le résultat	(17)	(11)
Dépréciations des comptes clients	(14)	2
Autres	(1)	(20)
Total clients et autres débiteurs	(38)	(12)
Fournisseurs	(31)	35
Personnel	(12)	38
Charges sociales	(4)	2
Dettes fiscales hors impôts sur le résultat	1	(13)
Charges à payer	(19)	42
Produits constatés d'avance	13	1
Participation des salariés	(2)	(1)
Autres	17	(68)
Total fournisseurs et autres créditeurs	(36)	36
Variation du besoin en fonds de roulement	(79)	24

7.2 Trésorerie à la clôture

(en millions d'euros)	2016	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 616	1 693
Concours bancaires courants *	-	(1)
Trésorerie (selon tableau des flux de trésorerie)	1 616	1 692

(*) figurant dans les Passifs courants en Emprunts et dettes financières à court terme



NOTE 8 Engagements hors bilan et passifs éventuels**Engagements hors bilan**

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Cautions	2	2
Garantie à première demande	47	-
Acquisition d'immobilisations	405	501
Autres	154	-
Engagements donnés	608	503
Cautions	60	54
Garantie à première demande	233	237
Autres	-	-
Engagements reçus	294	291

Les cautions accordées correspondent principalement à des cautions des prêts au personnel, ainsi qu'à des garanties accordées par Aéroports de Paris SA pour le compte d'ADP Ingénierie et d'Aéroports de Paris Management au bénéfice de divers clients de ces filiales.

Passifs éventuels

Aéroports de Paris SA est engagé dans un certain nombre de procédures judiciaires et arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Aéroports de Paris SA fait également l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité.

Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation par Aéroports de Paris SA du bien-fondé des demandes et du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'état d'avancement des procédures et des arguments de défense d'Aéroports de Paris SA, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Le principal litige et arbitrage présenté ci-après constitue un passif éventuel :

- ◆ Le 13 juin 2013, la société JSC Investissements a engagé un recours indemnitaire devant le Tribunal de Commerce de Paris à raison de la décision par laquelle Aéroports de Paris SA a, en 2004, refusé de lui accorder une autorisation d'occupation temporaire du domaine public en vue de la construction et l'exploitation d'un centre de commerces et de services, sur l'emprise aéroportuaire de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle. Jusqu'à ce jour, les débats ont porté uniquement sur la détermination de l'ordre de juridiction compétent. Par décision du 4 juillet 2016, le Tribunal des Conflits a désigné le juge administratif comme seul compétent pour

Les garanties à première demande ont été exclusivement données par les filiales ADP Ingénierie et Aéroports de Paris Management au titre de la bonne exécution de leurs contrats internationaux.

connaître du litige. Par décision du 19 janvier 2017, le Tribunal administratif de Paris déboute JSC Investissements de l'ensemble de ses demandes. La partie adverse aura la possibilité d'interjeter appel dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision. A ce stade, le Groupe ne s'attend pas à une issue négative de ce contentieux.



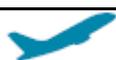
NOTE 9 Rémunération et effectifs**9.1 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction***(en milliers d'euros)*

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
Rémunérations	4 068	3 731
Charges sociales patronales	1 582	1 319
Jetons de présence	100	104
Total	5 750	5 154

9.2 Effectifs de la société

Le tableau ci-dessous fournit une ventilation de l'effectif moyen (présents, congés sans solde et détachés).

Catégories	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015	Variation	Pourcentage
Cadres (hors PDG et DGD)	1 325	1 313	12	1%
Agents de maîtrise et techniciens	4 535	4 578	(43)	(1)%
Agents d'exécution	618	663	(45)	(7)%
Total	6 478	6 553	(76)	(1)%



NOTE 10 Transactions avec les entreprises et les parties liées

10.1 Opérations avec les parties liées

Les opérations avec les parties liées comprennent essentiellement :

- ◆ Les accords sur les rémunérations et avantages assimilés conclus les membres des organes d'administration et de direction ;
- ◆ Les conventions conclues avec l'Etat et les sociétés participations de l'Etat, et les entreprises associées et les co-entreprises sur lesquelles Aéroports de Paris SA exerce respectivement une influence notable et un contrôle conjoint.

Rémunération des principaux dirigeants

Les Principaux dirigeants chez Aéroports de Paris SA rassemblent le Président-Directeur Général, les membres du Comité exécutif et les administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

La rémunération accordée à ces dirigeants s'élève à 5,8 millions d'euros en 2016 contre 5,2 millions d'euros en 2015. Cette évolution s'explique principalement par l'arrivée de deux membres supplémentaires au COMEX. Il y a par ailleurs un mandataire social de moins. Cette rémunération comprend les avantages court terme (rémunération fixe, variable et avantages en nature), ainsi que les charges patronales correspondantes et les jetons de présence (les rémunérations sont décrites en Note 9).

Les principaux dirigeants n'ont bénéficié d'aucun paiement en actions au titre de 2016 et de 2015.

RELATIONS AVEC VINCI

Les transactions les plus significatives avec Vinci comprennent les travaux relatifs à la construction du bâtiment de jonction qui reliera le Terminal Ouest au Terminal Sud de l'Aéroport de Paris-Orly et le partenariat avec Vinci Airports dans le cadre de la concession de l'aéroport international de Santiago du Chili.

Relations avec l'Etat et les participations de l'Etat

RELATIONS AVEC L'ETAT

L'Etat français détient 50,6% du capital d'Aéroports de Paris SA au 31 décembre 2016. L'Etat a ainsi la faculté, comme tout actionnaire majoritaire, de contrôler les décisions requérant l'approbation des actionnaires.

Les pouvoirs publics exercent sur Aéroports de Paris SA un contrôle au titre de son statut d'entreprise publique et au titre de ses missions, notamment de service public.

Dans ce cadre, des conventions sont conclues régulièrement avec l'Etat.

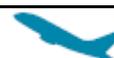
Les conventions significatives sont présentées ci-après :

- ◆ le Contrat de Régulation Economique portant sur la période tarifaire 2016-2020 signé le 31 août 2015 ;
- ◆ Relation avec la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) - Les missions de sécurité, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs constituent des missions de service public dont la mise en œuvre a été déléguée à Aéroports de Paris SA. Les coûts engagés dans le cadre de ces missions sont facturés à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) qui le finance par le biais de la taxe d'aéroport prélevée auprès des compagnies aériennes. En 2016, les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaires s'élèvent à 480 millions d'euros (486 millions en 2015). Au 31 décembre 2016, le montant de la créance vis-à-vis de la DGAC atteint 93 millions d'euros (103 millions au 31 décembre 2015).
- ◆ Convention de mise à disposition de biens immobiliers, prestations de fournitures (électrique, chauffage, fluides), de services (télécommunication, assistance matérielle, administrative et intellectuelle) et formation à la Direction des services de navigation aérienne ("DSNA"). Cette convention a été conclue le 27 juillet 2007 pour une durée de 15 ans.

RELATIONS AVEC LA SOCIETE DU GRAND PARIS

Afin de développer les capacités d'accueil de l'aéroport Paris-Orly, Aéroports de Paris SA a décidé de créer un bâtiment de jonction entre les terminaux ouest et sud de l'aéroport Paris-Orly. Par ailleurs, dans le cadre du développement des transports du Grand Paris, une gare de métro va être construite en vue d'accueillir les lignes de métro n°14 et n°18 dans l'aéroport Paris-Orly dont la mise en service est prévue en 2024. A ce titre, deux conventions ont été signées entre Aéroports de Paris SA et la Société du Grand Paris :

- ◆ une convention d'indemnisation, conclue le 9 janvier 2015, par laquelle la Société du Grand Paris indemnise Aéroports de Paris SA des surcoûts qu'elle doit supporter dans le cadre de la construction du futur bâtiment de jonction en



raison du passage des deux tunnels des lignes 14 et 18 de la gare de métro, sous ledit bâtiment. Cette convention a été modifiée par un avenant le 9 août 2015 ;

- ◆ une convention de co-maîtrise d'ouvrage, signée le 16 juillet 2015, en vue de la réalisation sur l'aéroport de Paris-Orly de la gare de métro devant accueillir les 2 lignes de métro et des ouvrages aéroportuaires. Aéroports de Paris SA est désigné maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération et assurera la maîtrise d'œuvre des travaux qui devraient s'achever en 2024.

RELATIONS AVEC Air France-KLM

Les transactions avec Air France-KLM concernent principalement :

- ◆ la facturation des redevances aéronautiques et accessoires fixées par le Contrat de Régulation Economique en application du code de l'aviation civile ;
- ◆ Et, des loyers facturés au titre des contrats de location des terrains et des bâtiments aux alentours des plateformes.

Relations avec les Entreprises associés ou contrôlées conjointement

CDG EXPRESS ETUDES

Aéroports de Paris SA s'est associé à SNCF Réseau et à l'Etat au sein d'une société d'études dénommée CDG Express Etudes ayant pour objet de réaliser ou faire réaliser toutes études nécessaires en vue de la création de la liaison ferroviaire directe entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.

Relations avec les sociétés sous contrôle conjoint ou sous influence notable

Aéroports de Paris SA réalise des transactions courantes avec des sociétés sur lesquelles elle exerce, directement ou indirectement, une influence notable ou contrôle conjoint. Ces transactions sont réalisées notamment avec la Société de Distribution Aéroportuaire, et Tav Construction et sont conclues à des conditions normales de marché.



NOTE 11 Événements post clôture

Aéroports de Paris SA a pris connaissance de la décision de l'Autorité de supervision indépendante (ASI) du 19 janvier 2017 de ne pas homologuer la proposition pour les tarifs des redevances aéroportuaires applicable à compter du 1^{er} avril 2017. Le refus d'homologation est essentiellement motivé par une considération technique relative à la redevance portant sur la mise à disposition de matériel informatique pour l'enregistrement et l'embarquement des passagers (CREWS).

Les dispositions réglementaires prévoient qu'Aéroport de Paris SA présente une nouvelle proposition de tarifs 2017 dans le mois suivant la décision de l'ASI, et que cette dernière est invitée à rendre sa décision dans les 15 jours suivant la nouvelle notification des tarifs.

Aéroports de Paris SA précise qu'elle n'anticipe pas de modification des équilibres financiers de l'entreprise du fait de l'application de la grille tarifaire 2017 qu'elle compte proposer à l'ASI.

